



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018 A 18 H

Présents : Michel RUIZ, Milvia BLACHERE, Marilyne DURAND, Jean-Luc TURZO, Marie-Paule CAMOSSETTI, Jean-Luc FERNANDEZ, Claudie BOUTON, Pascal CORTEJO, Georges AMBROSIANO, Annie LEA, Marc CARLETTI, Serge REBOUL, Luc TALASSINOS, Elisabeth PELEGRIN, Guillaume COSTE, Paul GATIAN, Guy SAVANT-AIRA, Chantal PAPA, Hélène GAILLARD, Nathalie RUIZ-MAUREL.

Absents-Excusés : Didier BREART pouvoir à Pascal CORTEJO, Gilberte BALDUCCHI pouvoir à Jean-Luc FERNANDEZ, Bruno AMALBERT pouvoir à Milvia BLACHERE, Nicole DECOSTANZI pouvoir à Elisabeth PELEGRIN, Nathalie TANTI pouvoir à Jean-Luc TURZO, Marie HIESTAND pouvoir à Marie-Paule CAMOSSETTI, François CERMELJ pouvoir à Hélène GAILLARD.

Retardataires : Annie LEA – Luc TALASSINOS – Guillaume COSTE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Hélène GAILLARD, Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés par 21 voix pour et 6 abstentions : Paul GATIAN, Guy SAVANT-AIRA, Chantal PAPA, Hélène GAILLARD, Nathalie RUIZ-MAUREL, François CERMELJ pouvoir à Hélène GAILLARD :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2018.

Jean-Luc TURZO quitte la séance avant le débat sur les orientations budgétaires 2018.

Arrivée d'Annie LEA à 18h10.

Arrivée de Luc TALASSINOS à 18h12.

Arrivée de Guillaume COSTE à 18h14.

Le Conseil Municipal, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 :

- Prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2018 conformément au rapport des orientations budgétaires qui lui a été présenté.

Retour de Jean-Luc TURZO à 20h06.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés par 25 voix pour et 2 abstentions : Jean-Luc FERNANDEZ et Gilberte BALDUCCHI pouvoir à Jean-Luc FERNANDEZ :

- Approuve le montant révisé de l'attribution de compensation provisoire 2018 versé par la Métropole Aix-Marseille-Provence porté à la somme de 415 437 €. Attire l'attention du Président de la CLECT sur la situation particulière de la commune et la faiblesse de son attribution de compensation au regard des autres communes du pays d'Aix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la modification apportée au dossier n°1 de demande de subvention au titre des Petits Travaux de Proximité, demande sollicitée auprès du Conseil Départemental des BDR.
Approuve le plan de financement suivant : Montant global des travaux : 84 390.85 € HT ; Subvention du Conseil Départemental (70%) 59 073.00 € ; Reliquat à la charge de la commune (30%) 25 317.85 €. Précise que l'ensemble des travaux seront menés lors du premier semestre 2018. Autorise le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces opérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés par 25 voix pour et 2 abstentions : Annie LEA et Luc TALASSINOS :

- Décide d'acquérir un véhicule de patrouille équipé d'une motopompe et d'une citerne de 700 litres destiné au CCF. Sollicite l'aide financière du Département et de la Région et approuve le plan de financement suivant : Montant global de l'acquisition du véhicule : 53 657.05 € HT ; Subvention du Conseil Départemental (27.82%) 14 925.64 € ; Subvention du Conseil Régional (80 % de 35 000 €) 28 000 € ; Reliquat à la charge de la commune (20%) 10 731.41 €. Précise que l'acquisition sera réalisée lors du second semestre 2018. Autorise le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la participation de la commune de Gréasque à la procédure à lancer par le CDG portant sur la mise en concurrence relative au contrat groupe d'assurance statutaire.

- Approuve les modalités de la collaboration entre le conseil de Territoire du Pays d'Aix et ses communes membres dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local D'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aix, telles qu'elles lui ont été présentées.
Précise que conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, cette délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la Métropole et en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés par 25 voix pour et 2 abstentions : Jean-Luc FERNANDEZ et Gilberte BALDUCCHI pouvoir à Jean-Luc FERNANDEZ :

- Approuve la prescription de l'élaboration du PLUi qui couvrira l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix. Approuve les objectifs poursuivis tels qu'exposés ci-dessus dans le cadre de l'élaboration du PLUi du territoire du Pays d'Aix. Approuve les modalités de la concertation avec le public, conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, telles que définies ci-dessus. Précise que conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, cette délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la Métropole et en mairie.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 16 voix pour et 11 abstentions : Jean-Luc FERNANDEZ, Gilberte BALDUCCHI pouvoir à Jean-Luc FERNANDEZ, Annie LEA, Luc TALASSINOS, Guillaume COSTE, Paul GATIAN, Guy SAVANT-AIRA, Chantal PAPA, Hélène GAILLARD, Nathalie RUIZ MAUREL, François CERMEJOU pouvoir à Hélène GAILLARD,

- Approuve l'état d'assiette des coupes prévues pour 2018, tel qu'il lui a été présenté : 300 m³ de bois issu de la parcelle forestière n°3, pour une surface de 11.54 ha. Retient les modalités de commercialisation décidées lors de la commission extramunicipale « Forêt » du 30 janvier 2018, à savoir : une vente par appel d'offres, en bloc et sur pied. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.
- **Le Conseil Municipal prend acte des décisions et conventions signées :**
 - Marché signé le 12 février 2018 pour la rénovation et l'extension de la Crèche de Gréasque : pour le Lot n°1 Terrassement, VRD, Gros Œuvre, façades, avec la société Figuière Construction à Meyreuil pour un montant HT de 130 606.72 € ; pour le Lot n°2 Menuiseries Extérieures, Fermetures, Serrurerie, Métallerie avec la société Atelier di Pasquali aux Pennes Mirabeau pour un montant HT de 24 829.50 € ; pour le Lot n°3 Menuiseries intérieures bois, Agencements avec la société Guerra à Saint-Mitre-les-Remparts pour un montant HT de 14 461.00 € ; pour le Lot n°4 Cloisons, Doublage, Faux-Plafond, Peinture avec la société EP Prestige Constructions à Marseille pour un montant HT de 28 500.00 € ;
pour le Lot n°5 Electricité, Courants forts, Courants Faibles avec la société JCT à Gardanne pour un montant HT de 8 650.00 € ; pour le Lot n°6 Plomberie, Ventilation, Chauffage, Rafraîchissement avec la société JCT à Gardanne pour un montant HT de 16 296.00 €.
 - Convention départementale co-signée le 7 décembre 2017 avec le CCFF/RCSC, relative aux relations entre les communes adhérentes à l'ADCCFF 13 et le SDIS 13 dans le cadre des missions de Sécurité Civile.
 - Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire et révocable d'une maison d'habitation, signé le 27 décembre 2017 avec l'EPF PACA, monsieur et madame BEAUVILLAIN Richard et Elisabeth, bénéficiaires. L'avenant conclu du 1er novembre 2017 jusqu'au 30 mars 2018 fixe les conditions et modalités d'occupation temporaire de cette propriété.
 - Convention-cadre de formation pour l'année 2018, signée le 1er février 2018 avec le CNFPT, en réponse aux besoins de formation exprimés au travers du plan de formation de la collectivité. Elle est conclue jusqu'au 31 mars 2019.
 - Convention signée le 5 février 2018 avec l'Association du Tennis Club de Gréasque pour la mise à disposition à titre gratuit, des locaux du Club house et des équipements dédiés à la pratique du tennis. La convention est conclue pour une durée de 2 ans.
 - Convention précaire signée le 22 février 2018 avec M. LELONG pour le renouvellement à compter du 1er juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019, de l'occupation du domaine privé de la commune, située rue du Docteur Gobin, concernant la partie gauche de la construction à usage de garage/atelier et la jouissance de la partie haute du terrain, moyennant une redevance de 40 € mensuels.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 04.

Fait à GREASQUE, le 19 mars 2018

**LE MAIRE,
Michel RUIZ**